

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 1195-20-04

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 9 avril 2024, le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte a adopté le *Règlement n° 1195-20-04 modifiant le Règlement n° 1195-20 sur l'accès et la protection des plans d'eau et la sécurité des personnes*.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est disponible au bureau de la Municipalité, au 2253, chemin des Hauteurs où tout intéressé peut en prendre connaissance, durant les heures régulières de bureau.

Fait à Saint-Hippolyte le ce 11 avril 2024.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe,

Marie-Ève Huneau, avocate